

Communiqué de la FNEC FP-FO et du GRFDE

(Groupe reconstruire la formation des enseignants)

La FNEC FP-FO et le GRFDE (Groupe reconstruire la formation des enseignants), qui ont combattu tous deux la réforme de la formation et du recrutement des enseignants de Xavier Darcos et Valérie Péresse, dite de la mastérisation, se sont rencontrés le 5 juillet 2013. Ils ont fait un constat commun et font état d'un certain nombre de convergences :

- la réforme de la formation des enseignants initiée par Vincent Peillon et Geneviève Fioraso s'effectue dans la plus grande précipitation avec des textes d'application antérieurs à la promulgation de la loi, sans respect de la consultation des personnels, des organisations syndicales et des organismes élus ;
- ils condamnent la baisse du volume horaire global de formation des futurs enseignants ; ce faible volume global ne permet pas aux étudiants de mener simultanément la formation académique, disciplinaire et didactique, la formation par et à la recherche et l'analyse réflexive des pratiques ;
- les nouvelles épreuves des concours, privilégiant la dimension professionnelle (75 à 80% de la note finale) hors pratique de terrain, accentuent cet effondrement de la formation disciplinaire et didactique, que ce soit pour les enseignants du premier comme du second degré. Le concours PE en particulier, excluant des épreuves 9 disciplines enseignées à l'école sur 13, consacre la disparition de la formation à la polyvalence ;
- la formation professionnelle ne pourra être efficace dans un cadre où la première année du master sera de fait consacrée à la préparation du concours, la seconde lourdement chargée par le demi-service d'enseignement devant élèves que les stagiaires auront à assurer ;
- les MEEF n'autorisant pas la conduite réelle d'une recherche constituent une parodie de masters, ne permettant pas une poursuite d'étude en doctorat ;
- ils condamnent la territorialisation de la formation des enseignants qui va de pair avec la territorialisation de l'école et de l'université. A titre d'exemple, le master PE de Versailles compte 909 heures contre 769 à Créteil. De même, la formation à l'enseignement des mathématiques sur la totalité du master PE sera de 162 heures à Versailles et à la Réunion contre 76 heures à Lyon ;
- l'offre de formation ne sera plus identique dans chaque académie, il sera par exemple impossible de faire un MEEF philosophie dans l'académie de Nantes obligeant les étudiants à l'effectuer dans une autre académie ;
- ils réaffirment la nécessité de l'existence de centres de formation sur tout le territoire et condamnent les fermetures et transferts effectifs ou prévus des sites (La Soie, Melun, Livry-Gargan, Etiolles, Epinal, Laon...)
- ils réaffirment leur attachement au statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et personnels d'éducation et au mode de recrutement par la seule voie du concours ;
- ils s'opposent à la fragilisation de ce statut par le système des reçus-collés que la réforme Peillon n'a pas supprimé, système qui permet la généralisation du recrutement de personnels précaires en lieu et place de personnels statutaires ;
- ils se prononcent pour une formation assurée par des équipes de formateurs pluri-catégorielles associant professeurs d'université, maîtres de conférence, PRAG, PRCE, PREC, maîtres formateurs et conseillers pédagogiques ;

Tout en conservant leurs appréciations propres sur la formation des enseignants et en continuant à défendre leurs propres revendications, la FNEC FP-FO et le GRFDE demandent communément :

- un concours situé en fin de L3 afin d'en faciliter l'accès à tous ;
- la mise en place d'un réel pré-recrutement n'obligeant pas les bénéficiaires à effectuer un emploi dans un établissement scolaire en contrepartie d'une rémunération ou d'une bourse ;
- le rétablissement d'une entrée dans le métier au 3ème échelon et non au 1er comme le prévoient les textes présentés au CTM du 16 juin 2013 et soumis au conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 17 juillet ;
- une réécriture des épreuves des concours permettant d'évaluer réellement la maîtrise disciplinaire des candidats ;
- une durée de stage en responsabilité en deuxième année n'excédant pas 1/3 de l'ORS ;

La FNEC FP-FO et le GRFDE décident de rester en contact pour suivre l'évolution de ce dossier et agir ensemble pour l'amélioration de la formation professionnelle des enseignants.